Ecrit par Echo du Mardi le 1 juin 2020

BTP : « Louez, c’est gagné ! »

Le secteur de la location et de la distribution de matériels a lui aussi été fortement impacté par la crise sanitaire et l’arrêt d’activité. Bertrand Carret, président de la Fédération nationale des Distributeurs, loueurs et réparateurs (DLR) de matériels de bâtiment, de travaux publics et de manutention, également PDG de Leader Rent et Rentforce, Bertrand Carret fait le point sur la situation et les perspectives de la filière.

Vous êtes président de la fédération nationale DLR depuis 3 ans. Comment votre filière a-t-elle vécu le confinement et cette crise sanitaire qui s’est abattue sur le monde ? Comment vos entreprises se sont-elles organisées ? Et vous, par exemple chez Rentforce, comment cela s’est passé ?

« La location et la distribution de matériels de BTP ont vécu, dans leur ensemble, quatre belles années entre 2016 et 2019. Le premier trimestre 2020 était parti sur d’excellentes bases, malgré le contexte des élections municipales, qui voient généralement un ralentissement des travaux. Ce grand élan a été freiné

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 1 juin 2020

sec : le Covid-19 a vraiment saisi le marché par surprise. D'autant qu'à l'instar d'autres pays, le BTP pouvait continuer légalement de travailler. Les grands groupes ne l'ont pas vu ainsi pour des raisons sanitaires évidentes et de responsabilités. Chez Rentforce et Leader Rent, la priorité a été alors la mise en sécurité des équipes et du matériel. Nous avons, pour l'ensemble de nos 15 sites, réparti nos collaborateurs, selon leur situation en confinement : télétravail, garde d'enfant, chômage partiel ou en poste dans nos agences pour assurer l'assistance de nos clients et le SAV ».

Le déconfinement a démarré : comment la filière s'est-elle organisée pour accompagner la reprise d'activité de ses clients ? Notamment dans le secteur du bâtiment auquel vous êtes très liés ?

« La filière a totalement accompagné l'arrêt d'activité de nos clients le 17 mars, la reprise des artisans début avril après la réouverture du négoce de matériaux, puis enfin les filiales des grands groupes fin avril et au déconfinement le 11 mai. Toutes les mesures de prévention sanitaires ont été prises dans les agences de location et les établissements des concessionnaires pour rassurer les clients et les collaborateurs ».

> **« Les tensions sur les trésoreries des PME vont apparaître ce mois-ci et en juin compte tenu des règlements à 60 jours dans le BTP. »**

Au niveau économique, quelle était la situation du secteur DLR avant la crise ? Il semble que 2019 avait été marquée par une progression de chiffre d'affaires pour l'ensemble des filières.

« Au niveau économique le secteur de la location a connu une année 2019 de très bonne qualité tant au niveau de l'activité (4 milliards) que des investissements. Le marché selon les régions a connu une croissance de 5 à 10 % privilégiant les grandes agglomérations comme Bordeaux ou le littoral Atlantique.

Comment voyez-vous l'année 2020 et quelles seront les conséquences économiques et sociales de cette crise sur le secteur DLR ? Les filières sont-elles toutes impactées de la même manière ou bien certaines vont s'en sortir mieux que d'autres ?

« L'année 2020, qui avait bien démarré, va être très compliquée après une baisse drastique d'activités pendant ces derniers mois. Les tensions sur les trésoreries des PME vont apparaître ce mois-ci et en juin compte tenu des règlements à 60 jours dans le BTP. Des incidents de paiements et des dépôts de bilan apparaîtront inévitablement et concerneront les PME les plus endettées, les plus fragiles ou n'ayant pas réussi à obtenir un PGE (prêt garanti BPI) ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 1 juin 2020

Le gouvernement a-t-il selon vous pris les bonnes mesures pour gérer cette crise et les conséquences du confinement sur les entreprises (chômage partiel, etc.) ?

« Le gouvernement a décidé un confinement de près de 2 mois, nécessaire sur un plan sanitaire car aucune politique de prévention n'avait été mise en place (masques, tests, fermetures aéroports…). Cette durée de 2 mois non prévue au départ s'avère catastrophique pour l'économie réelle ».

> **« Cette crise, s'il n'y a pas de nouvelles périodes de confinement, sera digérée en 24 mois. »**

Selon vous, cette crise sanitaire qui a pour conséquence une crise économique va-t-elle accélérer les tendances que vous observiez ces dernières années sur le marché de la location et de la distribution de matériels ou au contraire les freiner ?

« Cette crise du COVI-19 va faire évoluer les façons de travailler, c'est une évidence. Télétravail, dématérialisation des factures/bons de commandes, plateformes de téléchargements, visioconférences vont se développer et en même temps cela va freiner l'investissement donc l'arrivée de matériels innovants et plus respectueux de l'environnement. Seules les décisions politiques changeront le cours des choses dans les villes ».

In fine, cette crise peut-elle représenter une source de nouvelles opportunités pour le secteur DLR ?

« Cette crise, s'il n'y a pas de nouvelles périodes de confinement, sera digérée en 24 mois. Elle représente une source d'opportunités pour les 1 600 entreprises de la profession et ses 30 000 salariés car elle a montré tout l'intérêt pour les entreprises du BTP de ne pas avoir de parcs de matériels en propre qui dorment pendant le confinement ou toute autre crise. En permettant la variabilisation de ses charges, louez c'est gagner pour le BTP ! »

Par Vincent Rousset pour Reso Hebdo Eco

L'Echo du Mardi est l'un des trois membres fondateurs du *Réso Hebdo Eco* avec le groupe ECOmédia et la *Tribune Côte d'Azur* .

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !